

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2024

DCM N° 24-03-28-36

Objet : Recrutement par voie contractuelle.

Rapporteur: M. HUSSON,

La Ville de Metz, comme de nombreuses structures est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans un contexte de forte évolution des métiers.

Le manque de candidatures pour certains postes s'explique notamment par la diminution du nombre de candidats aux concours, la concurrence avec d'autres collectivités, et même des entreprises du secteur privé et particulièrement celles situées au Luxembourg.

Cette pénurie de candidatures de titulaires de la fonction publique a amené la Ville de Metz à recruter des agents contractuels sur poste permanent conformément articles L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Afin de pérenniser leur engagement et aussi reconnaître leur expérience et leur valeur professionnelle, la Ville de Metz propose aux agents contractuels présents depuis au moins 2 ans, à l'issue de leur contrat actuel, un contrat sur le fondement des articles L. 332-8 et L. 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Sont concernés par ce dispositif de déprécarisation les postes suivants :

- 1 Responsable Cellule Foires et Marchés au grade d'Attaché,
- 1 Chef du service réglementation Foires et Marchés au grade d'Attaché,
- 1 Coordonnateur 100 % Education Artistique et Culturelle au grade d'Attaché,
- 1 Chef de projet urbanisme au grade d'Attaché,
- 1 Chef de projet culturel et évènementiel au grade d'Attaché,
- 1 Chef de bassin au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,
- 3 Maîtres-Nageurs au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,
- 1 Chargé du suivi des délégations du service public, du suivi et de la valorisation des activités au grade d'Attaché,
- 1 Chargé de gestion locative au grade de Rédacteur,
- 1 Technicien travaux Tous Corps Etats au grade de Technicien,
- 1 Responsable de magasin au grade de Technicien.
- 1 Chargé de mission Education Artistique et Culturelle au grade d'Attaché.

En application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, il est proposé de recruter des agents contractuels sur les postes cités.

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois du poste, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE RECRUTER** par la voie contractuelle en application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, les postes suivants et conformément aux dispositions précitées :
 - 1 Responsable Cellule Foires et Marchés au grade d'Attaché,
 - 1 Chef du service réglementation Foires et Marchés au grade d'Attaché,
 - 1 Coordonnateur 100 % Education Artistique et Culturelle au grade d'Attaché,
 - 1 Chef de projet urbanisme au grade d'Attaché,
 - 1 Chef de projet culturel et évènementiel au grade d'Attaché,
 - 1 Chef de bassin au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,
 - 3 Maîtres-Nageurs au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,
 - 1 Chargé du suivi des délégations du service public, du suivi et de la valorisation des activités au grade d'Attaché,
 - 1 Chargé de gestion locative au grade de Rédacteur,
 - 1 Technicien travaux Tous Corps Etats au grade de Technicien,
 - 1 Responsable de magasin au grade de Technicien.
 - 1 Chargé de mission Education Artistique et Culturelle au grade d'Attaché.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Service à l'origine de la DCM : Emploi, formation et parcours professionnels

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 04/04/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-127673-DE-1-1

N° de l'acte : 127673

Date de publication sur le site de la ville : 04/04/2024

Date certifié exécutoire : 04/04/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,